

Poseur de la chape: .....

Date de pose du/au: .....

Projet de construction: .....

Le chauffage par le sol doit être mis en service conformément au chauffage fonctionnel et exécuté selon notre séquence journalière et les températures indiquées sur cette fiche technique.

**Chauffer la chape au plus tôt à partir du deuxième jour après la pose de la chape, sans abaissement nocturne.**

Jours après la pose de la chape	Température	Lecture de la température de départ	Date et heure	Contrôleur (entreprise de chauffage) :
Jour de la pose et le jour après	/			
Jour 3	20°C			
Jour 4	30°C			
Jour 5 et 6	40°C			
Jour 7	30°C			
Jour 8	Arrêter le chauffage et effectuer une mesure CM à $\leq 20^{\circ}\text{C}$			

La température maximale de départ est définie par l'installateur (45 °C maximum) ! Sans réduction nocturne ! Exemple : Si le chauffage par le sol a été conçu pour une température de départ maximale de 35 °C par exemple, il suffit de procéder au chauffage de la pièce. est effectué à une température maximale de 35 °C (sans abaissement nocturne). Cela suppose que, pendant le fonctionnement, la température de départ maximale ne soit pas supérieure de plus de 5 °C à la température maximale de la chape chauffée (dans ce cas, pas plus de 40 °C).

A l'intérieur d'un champ de chape, tous les circuits de chauffage doivent être chauffés simultanément. Avant la pose du revêtement, abaisser la température de la chape à env. 20 °C (respecter les instructions du poseur de revêtement). Pendant la phase de chauffage, aucune activité de crépissage ne doit être exercée et la surface de la chape ne doit pas être couverte.

Avant la pose du revêtement, il est impératif de procéder à une mesure CM (pesée de 50 g, lecture après 10 minutes).

## **Chauffage mobile**

En cas d'utilisation d'un appareil de chauffage mobile, la surface de la chape à chauffer doit être adaptée à l'appareil de chauffage mobile. Pour le chauffage de la chape, il faut environ 100-150 watts par m<sup>2</sup>, ce qui correspond à 10-15 KW pour 100 m<sup>2</sup> de chape chauffante avec un appareil de chauffage mobile. Si la puissance de chauffage nécessaire n'est pas disponible, le chauffage de la chape doit être effectué par étapes. En cas de mauvais fonctionnement de l'appareil de chauffage mobile, des endommagements de la chape et du revêtement ne sont pas à exclure.

- Fin du protocole de mis en chauffe (date):  
.....
- La surface du sol était libre de tout matériau et de tout recouvrement ? Oui  Non
- Pendant le chauffage, les pièces ont-elles été ventilées 3-4 fois par jour pendant 20 minutes ?  
Oui  Non
- Appareil de chauffage mobile ? Oui  Non  Puissance en KW : .....
- Le chauffage a été effectué avec une régulation automatique ? Oui  Non

Chauffagiste : Cachet et signature